

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER

RÈGLEMENT N° 2024-387

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2015-243 SUR LE
TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil municipal en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE la Ville de Port-Cartier est déjà régie par un règlement sur le traitement des élus municipaux;

ATTENDU QUE le règlement a pour but d’ajuster la rémunération des élus afin d’intégrer les amendements relatifs au taux d’indexation qui ont été apportés à ce règlement depuis son entrée en vigueur;

ATTENDU QU’un avis de motion accompagné de la présentation du projet de règlement a été donné par M. le conseiller Roger VIGNOLA à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 décembre 2024;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (précitée) ont été respectées;

À CES CAUSES,

Le Conseil municipal de la Ville de Port-Cartier décrète ce qui suit :

- 1. Préambule :** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- 2. Modification :** L’article 3 du règlement n° 2015-243, intitulé *Règlement sur le traitement des élus* est remplacé par l’article suivant :
 - 3. Rémunération :** Une rémunération annuelle de 59 323,68 \$ est versée au maire.

Une rémunération annuelle de 16 196,52 \$ est versée aux conseillers.
- 3. Effet rétroactif du règlement :** Le présent règlement a effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2025.
- 4. Entrée en vigueur :** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

FAIT ET PASSÉ À PORT-CARTIER, ce 20^e jour du mois de janvier 2025.

Alain THIBAUT
Président d’assemblée

M^e Ariane CAMIRÉ
Greffière

Alain THIBAUT
Maire

Avis de motion et présentation du projet de règlement :	9 décembre 2024
Avis public annonçant la séance d’adoption :	10 décembre 2024
Adoption du règlement :	20 janvier 2025
Promulgation :	22 janvier 2025
Entrée en vigueur du règlement :	22 janvier 2025

M^e Ariane CAMIRÉ
Greffière

Alain THIBAUT
Maire